

I. François QUESNAY (1694-1774)

► Dates

Né le 4 juin 1694 à Méré (Yvelines), François Quesnay décède le 16 décembre 1774, à l'âge de 80 ans. Il exerce la chirurgie, devient le médecin du Roi Louis XV et son conseiller. Pour services personnels et notamment pour avoir prodigué des soins qui ont sauvé le Dauphin, le Roi anoblit Quesnay, il en parle comme de « son penseur » et lui donne pour devise « *Propter cogitationem mentis* » signifiant « Près d'une intelligence pensante ». Bien plus que son médecin, Quesnay remplit le rôle de conseiller qui éclaire le Roi, sans être un courtisan. Ses conseils ne se limitent pas à le garder en bonne santé mais à le guider dans l'administration économique du Royaume de France. En ce sens, François Quesnay doit occuper la place de premier économiste dans l'histoire de la pensée économique. Il fait émerger une science en établissant des principes qu'il expose de façon claire et schématique afin de montrer au Monarque quel est son véritable intérêt et celui de son Royaume, donc de ses sujets. Il donne toute sa dimension à l'étymologie grecque du savoir économique, le mot économie étant formé de deux mots grecs l'un *oïkos*, signifiant la demeure, le domaine agricole, l'autre *nomos*, les règles d'où l'association produit le savoir définissant l'administration des terres, le gouvernement de la production de la richesse agricole. Familier du grec et du latin, Quesnay qualifie plus précisément son savoir en l'intitulant Physiocratie, formé à partir de *Physio*, mot grec signifiant la nature et le *kratos*, le pouvoir, le gouvernement, la physiocratie qui confie à la nature le soin de produire la richesse et au Roi le soin de la gérer. Comme conseiller économique du Roi, Quesnay va intensément le sensibiliser sur les obstacles qui entravent la reproduction de la richesse et plus particulièrement sur le risque que constitue la pression fiscale sur cette reproduction. Pour persuader le Roi, il élabore une représentation économique simplifiée sorte de modèle comptable et le conseille à partir de cette représentation sur la politique économique à mener. Il constitue une école, dénommée la physiocratie, publie et professe des cours de science économique. Certains pour le discréditer, assimile son école à une société secrète, une secte. Les économistes, autre manière de nommer les physiocrates, posent problème aux intérêts constitués, aux privilégiés du régime par les réformes économiques qu'ils préconisent. Certaines attaques proviennent donc de l'intérieur du Royaume d'autres de l'extérieur, afin de démontrer les erreurs multiples de ces économistes et le manque d'originalité de leur pensée.

Malgré la volonté destructrice de ses détracteurs, nous devons voir en François Quesnay, le premier économiste par l'antériorité de ses travaux et dépasser les résumés simplistes voire caricaturaux dont sa pensée a fait l'objet. Contrairement à ce qu'une certaine tradition a longtemps véhiculé, le premier économiste n'est pas britannique mais français, il n'a jamais dénigré la capacité productive du travail car une terre non cultivée par la main de l'homme ne livre aucune richesse, la combinaison des deux enrichit le Royaume. Sans doute une lecture approfondie de Quesnay et de son œuvre aurait permis d'établir ce fait. Les quelques épigraphes latines qui jalonnent cette œuvre nous en donnent un témoignage :

« *Qui operatur terram suam satiabitur* » que nous traduisons : On trouvera à se satisfaire de celui qui cultive sa terre.

« *Non oderis laboriosa opera et rusticationem creatam altissimo* » : Tu ne détesteras pas le travail laborieux et placeras au plus haut la création du travail agricole.

« *Ex natura jus, ordo et leges, ex homine arbitrium regimen et coercitio* » : Diriger et maîtriser selon le droit, l'ordre et les lois de la nature et selon le jugement des hommes.

► Citation

« Les terres, je le répète, ne sont pas des richesses que parce que leurs productions sont nécessaires pour satisfaire aux besoins des hommes, et que ce sont ces besoins eux-mêmes qui établissent les richesses : ainsi plus il y a d'hommes dans un royaume dont le territoire est fort étendu et fertile, plus il a de richesses. C'est la culture animée par le besoin des hommes, qui en est la source la plus féconde et le principal soutien de la population, elle fournit les matières nécessaires à nos besoins et procure des revenus au souverain et aux propriétaires. »

François Quesnay, *Œuvres économiques complètes et autres textes*,
tome premier, article « Grains », p. 209.

► L'auteur et son œuvre : économiste et médecin du Roi

Le destin de François Quesnay présente un caractère exceptionnel. Né dans une famille paysanne illettrée, il va devenir le médecin personnel du Roi Louis XV et du Dauphin, en créant une nouvelle science, la science économique, son école, la physiocratie, éclaire de ses lumières les grandes nations d'Europe. Âgé de 11 ans, alors qu'il ne sait ni lire ni écrire, il témoigne déjà d'une soif d'instruction pour le latin, le grec, la médecine et plus particulièrement la chirurgie. Très tôt orphelin de père, il souhaite poursuivre des études de médecine à Paris. Ce souhait se trouve conditionné par sa mère et la volonté de celle-ci, qu'il puisse subvenir à ses besoins en devenant graveur. Il entre donc en apprentissage de gravure et poursuit parallèlement sa formation en chirurgien. Ses talents de chirurgien lui amènent une clientèle paysanne puis bourgeoise puis aristocrate.

Par ses compétences, il acquiert la protection de personnages puissants dans le Royaume. Il publie et ses écrits participent à la polémique entre les chirurgiens et les médecins. Ses écrits en faisant autorité, lui assurent une réputation de praticien et de théoricien mais commencent à froisser certains confrères.

Sa réputation croissante parvient à la Cour du Roi qui fait appel à sa science pour soigner une parente de la Marquise de Pompadour, Quesnay la soigne et la guérit. Il devient alors le médecin personnel de la Marquise de Pompadour, favorite du Roi depuis 1745. Quesnay prend alors ses appartements à Versailles en 1749 dans l'entresol. Le Roi, dès lors le consulte parfois plusieurs fois par jour, sur divers sujets car il voit en lui « son penseur » et son conseiller. Par son statut de médecin, Quesnay a un accès direct, régulier, fréquent au Roi, sans en être un de ses courtisans, ce qui bien sûr provoque de multiples jalousies. Il suit le Roi dans ses déplacements, le soigne, le sauve ainsi que le Dauphin. Le Roi décide alors d'anoblir son penseur, anoblissement obtenu par le mérite. Quesnay publie énormément en médecine mais approfondit son étude de la philosophie et de l'économie. Il fréquente les encyclopédistes qui le sollicitent pour des articles médicaux et économiques. Il participe donc à cette entreprise de collecte des savoirs et savoir-faire du siècle et au renouveau intellectuel et philosophique impulsé par l'Encyclopédie. De la médecine individuelle Quesnay va alors s'intéresser à la médecine sociale, l'économie.

Son devoir de réserve à l'égard du Roi le conduit à former une école et non une secte à s'entourer de disciples libres penseurs et non d'adeptes, qui vont à leur manière véhiculer les lumières de la physiocratie. Si nombre d'entre eux l'appellent « maître », c'est par déférence à son savoir et non pour une quelconque fascination. Quesnay n'est pas un gourou. D'ailleurs excepté Mirabeau, fidèle compagnon, le groupe des sympathisants ne forment par un groupe de disciples, le seul continuateur avéré de Quesnay et de Mirabeau fut du Pont de Nemours (1799-1817), en qui ils virent leur successeur malgré son exil aux États-Unis d'Amérique peu après la Révolution. Il y a un groupe de sympathisants dissidents, De Gournay (1712-1759) Turgot (1721-1781), le Mercier de la Rivière (1719-1801) et l'Abbé Baudeau pour ne citer que les principaux. Quesnay lui-même ne se doutait pas que ses appartements du château de Versailles hébergeaient le premier centre de la pensée économique française et européenne dont il deviendrait le chef de file. Sans doute, l'exposé d'un système économique gouverné par des lois naturelles assimilées à des lois providentielles et prééminence d'un ordre naturel voulu par Dieu devenant alors un ordre providentiel, donne à ses détracteurs, la critique d'une approche théocratique de l'économie. Dieu, la Providence, gouverne. Mais dans ce cas, qui peut démentir que « la fameuse main invisible » de Smith ne soit pas la main de Dieu ? Posons-nous alors la bonne question en relation avec le contexte de l'époque. Pour Quesnay, qui peut commander au Roi de mener une politique économique conforme aux intérêts du Royaume, si ce n'est Dieu. Lorsqu'un ouvrage passe sous le contrôle de la censure religieuse, n'est-il pas judicieux d'user d'une expression pour certains énigmatique, pour d'autres évidente, pour obtenir l'adhésion et donc le droit à publier. D'ailleurs, Smith lui-même après avoir rencontré Quesnay et les physiocrates, rend hommage

à ce « petit nombre d'hommes d'un grand savoir et d'un talent distingué » qui ont élaboré un « ingénieux système ». Il reconnaît le mérite de Quesnay d'avoir initié une science nouvelle et fondamentale. Il lui voue une grande estime, loue la grande simplicité et modestie du personnage qui suscite l'admiration de tous. Smith lui-même ne revendique pas la paternité de la découverte de la science économique puisqu'il écrit :

« Avec toutes ses imperfections, néanmoins ce système est peut-être, de tout ce qu'on a encore publié sur l'économie politique, ce qui se rapproche le plus de la vérité et sans ce rapport il mérite bien l'attention de tout homme qui désire faire un examen sérieux des principes d'une science aussi importante [...]

Les écrivains de cette secte dans leurs ouvrages, qui sont très nombreux et qui traitent non seulement de ce qu'on nomme proprement l'économie politique ou de la nature et des causes de la richesse des nations, mais encore de toute autre branche du système du gouvernement civil, suivent tous dans le fond et sans aucune variation sensible, la doctrine de Quesnay¹. »

L'œuvre de Quesnay constitue d'abord et avant tout une réaction à l'interventionnisme de l'État prôné par le mercantilisme et plus particulièrement le Colbertisme. Il s'agit de borner le champ d'intervention de l'État dans l'économie. De plus, il s'agit de rétablir l'agriculture comme le secteur premier d'une économie, l'industrie vantée par Colbert étant une activité secondaire. Il s'agit de reconsidérer l'agriculture à sa juste place comme l'avait fait en son temps, Sully lorsqu'il déclarait à Henri IV : « Labourage et pâturage sont les deux mamelles dont la France est alimentée, ses vraies mines et trésors du Pérou ». Il s'agit de libérer l'économie des règlements instaurés par le mercantilisme et de réformer la fiscalité. Quesnay propose des réformes dans un contexte économique particulier. La France, à l'époque de Quesnay a connu l'absolutisme du règne de Louis XIV qui par ses guerres, ses dépenses, ses grands travaux a laissé une dette considérable de trois milliards. Exsangue, la situation financière du pays empêche la levée de nouveaux impôts. Le Régent, Philippe d'Orléans tente une expérience avec le système de l'Écossais John Law, qui propose le remplacement de la monnaie métallique par le papier-monnaie. À partir d'une banque privée qui devient en 1718, Banque Royale, il finance le développement du commerce par la création d'une société par actions cotées. Cette expérience novatrice provoque d'abord une forte croissance économique qui stimule la construction navale mais engendre aussi une spéculation féroce et un enrichissement rapide notamment des spéculateurs. L'ordre social connaît quelques bouleversements, les valets spéculateurs épousent les filles de leurs seigneurs. Les ennemis extérieurs de la France et les ennemis personnels de Law ont intérêt à l'échec de cette expérience ce qui va arriver faute d'une capacité à mesurer la masse monétaire des billets émis. L'expérience de Law se solde par une banqueroute qui en ruinant une multitude de familles a introduit une réelle suspicion des Français à l'égard de la monnaie fiduciaire. Elle a toutefois permis une forte diminution de la dette royale. Law sauve de peu sa vie quitte le royaume ruiné.

1. Adam Smith, *La Richesse des Nations* (1776), livres I et II, Flammarion, coll. « GF », 1991.

Si Louis XIV avait habitué tous ses sujets à l'obéissance et incarné l'État par un interventionnisme systématique, Louis XV va précipiter la France vers la Révolution. Faute d'imposer son autorité, son incapacité à décider provoque l'immobilisme, l'absence de réformes, le retour des réseaux du pouvoir des courtisans que Louis XIV avait réussi à neutraliser. Lorsque Louis XVI nommera des ministres réformateurs, leurs réformes échoueront car les corporations, les privilégiés défendront leurs intérêts en obtenant la démission de ces ministres, Turgot sera l'un d'entre eux. Ce renvoi constitue l'erreur fatale de la monarchie qui en défendant ses privilèges à court terme, se condamne à disparaître à moyen terme. Turgot dévoué au Roi cherchant l'amélioration du bien-être du peuple vise le rétablissement des finances sans banqueroute monétaire, sans augmentation ou création de nouveaux impôts et en incitant au travail libéré des règlements. Il prône une meilleure répartition des impôts et l'abolition des privilèges et notamment le privilège de ne pas payer l'impôt. Les impôts en France à l'époque ressemblent à un mille-feuille par leur nombre. À l'impôt s'ajoutent les taxes intérieures, douanes acquittées selon divers règlements. Cette masse de prélèvements retombe sur le peuple et plus particulièrement sur les paysans qui forment la majorité de la population active du Royaume. L'organisation de l'administration fiscale à l'époque conduit à un rendement très faible de l'impôt pour le Trésor Royal. L'injustice fiscale avérée et la pression fiscale provoquent une situation propice à la Révolution. François Quesnay avait pourtant œuvré pour expliquer au Roi, que trop d'impôts tuent l'impôt, que la suppression des taxes intérieures stimulerait le commerce en laissant passer les marchandises et en laissant faire les hommes, le monarque qui se conforme aux lois économiques naturelles qui assurent la prospérité de son Royaume. Mais malgré cet avertissement éclairé et prophétique, le Roi dans une logique résumée par cette expression « Après moi, le déluge », ne procède pas aux réformes nécessaires préconisées par Quesnay et affirmée par Turgot. L'histoire démontre alors que tout système qui ne se réforme pas, disparaît tôt ou tard.

I. Ordre naturel et intervention de l'État dans l'économie

L'ordre naturel constitue pour Quesnay et les physiocrates, un ordre cognitif et prescriptif. C'est par la connaissance de cet ordre que l'on peut agir. Une fois cet agencement connu, chacun se trouve à sa place assure sa fonction et trouve son action bornée, délimitée. Cet ordre prescrit ce qui est et ce qui doit être, il devient alors normatif mais en plus fournit son mode de reproduction selon le respect des lois naturelles qui constitue alors la garantie de la reproduction de la richesse et de la perpétuation de l'ordre. Cet ordre structurant assigne à l'État un certain nombre de prérogatives auxquelles il doit se conformer et surtout se limiter. L'État devient alors le garant de l'ordre naturel qui en limite le champ d'intervention.

La première condition de cette reproduction de l'ordre naturel repose sur la liberté pleine et totale d'action des agents économiques, qu'il suffit de laisser

faire et ainsi les lois économiques élevées au statut de lois naturelles œuvrent sans obstacle pour la production de la richesse.

Pour Quesnay, l'ordre naturel est un ordre providentiel voulu par Dieu pour assurer le bonheur individuel, la justice et l'Harmonie sociale. Ce gouvernement de la nature s'exerce alors par l'intermédiaire du Roi. Seul Dieu peut contraindre le Roi à mener la bonne politique économique encore faut-il l'éclairer. L'économiste instruit donc le Roi du fonctionnement de l'ordre naturel, lui transmet son savoir, de sorte qu'il établisse le gouvernement par la nature, la physiocratie. L'ignorance de l'ordre naturel voire la violation des lois naturelles conduisent non seulement à l'appauvrissement du Royaume voire, à terme à sa ruine. Cet avertissement physiocratique prend forcément une dimension prophétique lorsque l'on procède à une lecture rétrospective des événements.

La seconde condition de préservation de l'ordre naturel réside dans le respect de la propriété privée. Le travail agricole mettant en valeur la capacité productrice de la terre, génère une richesse qui se répartit et se transforme entre les différentes classes sociales. Toute atteinte y compris par des impôts iniques, à la propriété privée, provoque un découragement de la capacité productive du travail agricole et nuit gravement à la prospérité de l'agriculture et par voie de conséquence à la prospérité générale du royaume. Le monarque éclairé, agit de sorte que son intervention œuvre pour l'intérêt et le bien-être général et par sa position canalise les potentiels conflits d'intérêts particuliers car il est le garant et dépositaire de l'ordre naturel.

Il s'agit pour Quesnay d'établir une rupture avec l'interventionnisme économique d'État omniprésent et omnipotent hérité du Colbertisme et de lui substituer un État protecteur, qui fait exister l'individu comme sujet, libre d'exercer ses droits dont l'État se porte garant. Comme le préconise une citation physiocratique, il convient de diriger et de canaliser l'action politique en matière économique selon le jugement des hommes à partir du droit, de l'ordre et des lois de la nature. Seul Dieu commande au Roi par l'entremise de l'économiste. Mais la promotion d'une plus grande liberté économique, ne signifie pas pour Quesnay une liberté totale sans contrôle. À propos de la détermination du prix du grain, il explique que ce prix à une incidence sur le pouvoir d'achat des salaires qui assurent la subsistance. La fixation du prix dépend du marché mais son niveau doit garantir à chaque classe la réception de la part de revenu qui lui revient. De la détermination économique du prix par le libre marché, dépend la stabilité de l'ordre social. Un dysfonctionnement dans la détermination du prix empêche la population de se nourrir à cause d'un prix trop élevé. Cette situation conduit à une intervention politique de l'État, qui par « sa police des grains » régule le prix ou les quantités. Il faut éviter qu'une pénurie de blé se transforme en révoltes de la faim.

L'État monarchique physiocratique reste en état de veille, capable d'intervenir en cas de dysfonctionnement pour garantir l'ordre naturel. La main visible du monarque se manifeste au besoin et la science économique la guide dans ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. Quesnay va trouver par son tableau

économique, le moyen le plus pédagogique pour guider l'intervention de l'État selon l'ordre naturel.

2. La finalité du tableau économique

Pour exposer ses recommandations économiques, Quesnay élabore un tableau économique (1758) qu'il présente au Roi. Il s'agit d'une représentation schématique d'un circuit économique dont les flèches symbolisent les flux monétaires, ce qu'il lui valut le surnom de zigzag. Les flux monétaires issus du produit de la terre par sa culture, circulent entre trois classes.

Chaque classe à la manière d'un organe assure une fonction. Le corps social assimilé au corps humain fonctionne selon des lois naturelles que le tableau décrit. Quesnay distingue trois classes qu'il définit en fonction du rapport qu'elles entretiennent avec la terre.

La classe des propriétaires possède la terre, il s'agit de la noblesse et du clergé.

La classe productive par son travail, cultive la terre en la mettant en valeur, elle en assure la production agricole. Il s'agit des paysans.

La classe stérile n'a pas de lien direct et immédiat avec la terre, son travail sert au mieux à transformer le produit de terre. Il s'agit des artisans, commerçants, financiers et manufacturiers. Chaque classe sociale occupe une place dans l'ordre naturel que lui assigne sa fonction économique.

Si ensemble, elles remplissent leur fonction respective et n'en dérogent pas, le circuit économique se reproduit à l'identique et préserve l'ordre social et politique. Il appartient au Roi d'assurer la bonne gestion du Royaume agricole, en veillant à ce que chacun reçoive son dû, à ce que chacun dépense ce qu'il doit et pas plus.

Il lui appartient aussi de doser l'imposition en fonction de la richesse du Royaume et de ne pas alourdir sans cesse la charge d'imposition sur ceux qui contribuent à la création de cette richesse, en exonérant de cette charge la classe des propriétaires.

Il lui appartient aussi d'entreprendre les travaux d'entretien et de développement des voies de circulation pour faciliter et développer la circulation de la production.

Il ne s'agit pas d'empêcher l'État d'intervenir mais de lui prescrire une intervention selon les lois naturelles. Lorsqu'elle ne l'exige pas, l'intervention n'a pas lieu d'être, laisser faire les lois naturelles suffit. Mais laisser faire ne signifie pas, ne rien faire mais surtout ne pas faire n'importe quoi, comme l'on fait jusqu'alors les mercantilistes.

Quesnay assigne donc à l'État, un rôle essentiel en matière économique en faisant de son intervention, le moyen d'œuvrer pour l'intérêt général, l'acteur le plus important de son système. Son statut de monarque de droit divin fait de lui la personne, la mieux placée pour comprendre et œuvrer de sorte que règne l'ordre naturel voulu par Dieu. Il réaffirme la primauté du pouvoir royal en cherchant à le guider. Conforte l'ordre social par un ordre économique où le

travail agricole grâce à la terre acquiert sa qualité productive, ce que n'a pas de travail de la bourgeoisie commerçante et industrielle qui ne fait que transformer. Toutefois, faire supporter les impôts sur uniquement le produit du travail risque à terme de compromettre la reproduction du circuit économique. Des paysans acculés à donner leurs semences pour payer les impôts, hypothèquent à la fois la production future et donc les impôts. Trop d'impôts tuent l'impôt. Au-delà de la simple description, le tableau économique de Quesnay a pour finalité d'avertir le Roi sur les effets prévisibles de sa politique économique et prône une véritable révolution fiscale et un libéralisme contrôlé. Il ne s'agit pas de ne rien faire ou de laisser faire n'importe quoi, mais de bien faire.

L'infortune de la physiocratie qui aurait dû apparaître comme le premier courant de l'analyse économique et Quesnay obtenir le statut de premier économiste de l'histoire de la pensée économique, tient à la fois aux hostilités manifestes des intérêts constitués des divers groupes intérieurs et extérieurs et aux failles analytiques de son exposé. La cristallisation de cette vive opposition explique la brièveté de la durée de vie et de ce courant économique, vingt ans à peine de rayonnement de 1756 avec la publication des premiers articles de Quesnay jusqu'à l'éviction de Turgot en 1776, année fondamentale pour la science économique puisqu'elle marque l'extinction des idées physiocratiques et l'émergence de celles d'Adam Smith avec la publication de *La Richesse des Nations*.

Les idées de Quesnay n'auront pas une application pratique, la revanche tardive de la physiocratie avec l'arrivée au pouvoir en 1774 de Turgot comme ministre éphémère, ne permettra pas cette concrétisation. Le seul fidèle défenseur de l'école sera Dupont de Nemours, qui bien qu'exilé aux Amériques, va continuer à diffuser les idées nouvelles dans un nouveau continent, tel Énée fuyant Troie en feu, pour fonder Rome, il incarne l'une des figures fondatrices du libéralisme américain.

► Bibliographie

Quesnay F., *Œuvres économiques complètes et autres textes*, par C. Théré, L. Charles, J.-C. Perrot, tomes I et II, Paris, INED, 2005.

Citton Y., *Portrait de l'économiste en physiocrate*, L'Harmattan, 2001.

Benoit F.-P., *Aux origines du libéralisme et du capitalisme en France et en Angleterre*, Dalloz, 2006.